



F
S
U

Bulletin

de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp

Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.



Supplément n°1 du 15 juin 2009
au Bulletin n°565 - ISSN : 1250-3509

JUIN 2009 : ACTIONS UNITAIRES

- Combien d'EVS-AVS en contrat avenir ou contrat d'aide à l'emploi seront renvoyés vers le chômage à la fin juin ?
- Combien de classes n'ouvriront pas à la rentrée ?
- Combien de collègues n'auront pas leur temps partiel, leur exeat ?

Pour les EVS-AVS
Mardi 23 juin
grève du service
d'après-midi

Zéro licenciement !

SNUipp/FSU, SE/UNSA,
SNUDI/FO, Sud éducation,
CGT éduc'action

13 h 30 :

Conférence de presse
à la Bourse Départementale
du Travail de Bobigny

14 h 30 :

Rassemblement
à la Préfecture de Bobigny

Lire la déclaration page 2

Carte Scolaire :
Jeudi 25 juin
On en a assez !

Il manque des postes pour répondre aux besoins des élèves !
Les réductions d'emplois pénalisent aussi les collègues (exeat et temps partiels refusés).

Rassemblement **unitaire**

SNUipp/FSU, SE/UNSA, SNUDI/FO
Sud éducation, CGT éduc'action

Jeudi 25 juin

entre 11 h 30 et 13 h 30
Inspection Académique
de Bobigny

Nous refusons le plan social prévu pour les AVS – EVS, précaires de l'éducation nationale en «contrat avenir» ou «contrat d'aide à l'emploi». Zéro licenciement !

Solidarité
maximum
avec les
précaires !

Le chômage...
on en a tous
peur...
c'est ce qui
va arriver
aux EVS, AVS,
contrats avenir,
contrats aidés si
on laisse faire !

**Signez
les pétitions.**

**Ecrivez
aux députés.**

**Assurons
ensemble
le succès
des actions
communes.**

**Permettons
et facilitons
la présence
des EVS-AVS
à l'action
du 23 juin !**

A l'approche de la fin de l'année scolaire, c'est un plan de licenciement de plus de 30 000 précaires de l'Education Nationale que prépare le gouvernement.

300 personnels de Seine Saint Denis pourraient se retrouver au chômage le 30 juin 2009 !

Entre les assistants d'éducation qui arriveront au terme de leurs 6 ans de contrat, les CAE au terme de leurs 2 ans de contrat et les CAV au terme de leurs 3 ans, **c'est 30 000 personnes qui partent au chômage.**

Alors que chacun s'accorde à reconnaître l'apport de ces personnels au fonctionnement de l'école en terme d'aide à la scolarisation d'élèves en situation de handicap, d'aide aux activités des équipes pédagogiques ou d'aide aux directions d'école, **la seule réponse gouvernementale est de faire tourner les chômeurs sur les postes.**

Alors que les plans de licenciement s'accumulent dans le privé, au moment où plus de 34000 fonctionnaires partant à la retraite ne seront pas remplacés, c'est bien le chômage qui est programmé pour les personnels précaires de l'Education Nationale.

Aucune formation professionnelle n'a été proposée aux précaires de l'Education Nationale.

Cette situation est inacceptable tant du point de vue des personnels concernés que de celui des intérêts de l'école et des élèves. Des contrats ont été volontairement rédigés pour que les EVS ne puissent bénéficier des congés d'été (durée limitée se terminant le 30 juin 2009 sans que l'EVS n'ait atteint la durée maximum d'un contrat...)

Nous refusons ces licenciements et le recours à la précarité pour répondre aux réels besoins des écoles et des élèves.

Dans l'urgence, nous exigeons le renouvellement de ces personnels et de leurs contrats qui serait un premier pas vers la création d'emplois statutaires et pérennes permettant la titularisation des personnels qui le souhaitent.

Nous revendiquons une formation aux tâches effectuées, une formation qualifiante ainsi qu'une prise en compte réelle des qualifications acquises.

Ensemble, avec les enseignants et les parents d'élèves, l'heure est à l'action. Il y a urgence !

**Les syndicats SNUipp FSU, SE UNSA, SNUDI FO,
Sud éducation et CGT éduc'action de Seine Saint Denis
appellent à la grève le mardi 23 juin après midi
et à un rassemblement devant la préfecture de Bobigny
à partir de 14 h 30.**

**Ils organisent une conférence de presse le même jour
à 13 h 30 à la Bourse du travail de Bobigny
Zéro licenciement pour les EVS – AVS !**

CTPD Carte Scolaire
 (Comité Technique Paritaire)
Jeudi 25 juin 2009
de 11 h 30 à 13 h 30
Inspection académique
de BOBIGNY
Rassemblement unitaire
pour exiger les moyens
nécessaires
au fonctionnement
du service public d'éducation
en Seine Saint Denis.
 SNUlpp FSU, SE UNSA, SNUDI-FO,
 Sud éducation, CGT éduc'action

Les syndicats SNUlpp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, Sud éducation et la CGT éduc'action se sont rencontrés début juin et ont mis au point une série de déclarations et d'actions communes pour cette fin d'année scolaire. Vous trouverez ci-contre et au verso les textes concernant les exeat refusés, les temps partiels refusés, les validations de stagiaires PE2, les risques de sanctions suite au gel des Aides Personnalisées.

Concernant la préparation de la carte scolaire et la répartition des emplois du 1^{er} degré, Les syndicats SNUlpp FSU, SE UNSA, SNUDI-FO, Sud éducation et la CGT éduc'action ont considéré que l'enveloppe budgétaire est insuffisante et que tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public ne sont pas alloués à la Seine Saint Denis. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le principe d'un rassemblement unitaire est acté. Nous travaillons à l'expression commune que nous aurons ce jour là en CTP.

Seule l'action collective permet de résister aux reculs sociaux incessants que tente d'imposer le gouvernement. Ensemble, nous n'avons pas tout gagné en 2008/2009, certes, mais nous avons fait reculer le nombre de fermetures de RASED, empêcher des fermetures de classes, maintenu le mouvement départemental en Seine Saint

Denis dans une version transparente et équitable. **Alors, ensemble soyons nombreux au rassemblement du jeudi 25 juin à l'Inspection Académique (jour du CTP).**



Communiqué intersyndical
sur les exeat (CAPD du 9 juin 2009)

Les personnels de Seine Saint Denis qui font une demande d'exeat ont eu la surprise de découvrir un changement de règles non annoncé avant la CAPD du 2 juin 2009. Alors que les exeat doivent s'inscrire dans la suite des opérations de permutations nationales, les collègues de Seine Saint Denis découvrent le 2 juin que les critères qui détermineront la possibilité d'obtenir le département d'exercice du conjoint ne sont plus en vigueur.

Les syndicats SNUlpp FSU, SE UNSA, SNUDI-FO, Sud éducation et la CGT éduc'action exigent que les critères en vigueur les années passées soient appliqués cette année et que le volume de personnels pouvant obtenir un exeat soit augmenté de manière significative.

Communiqué intersyndical sur
les demandes de temps partiels à 80%
Déclaration à la CAPD du 9 juin 2009

Les syndicats SNUlpp FSU, SE UNSA, SNUDI-FO, Sud éducation et la CGT éduc'action considèrent que les personnels ayant fait une demande de travail à temps partiel à 80% doivent obtenir satisfaction.

Ces demandes sont liées aux situations personnelles des collègues et correspondent à des besoins précis :

- Femmes élevant seule des enfants.
- Problèmes de santé du fonctionnaire ou d'un de ses ascendants ou descendants.
- Eloignement du domicile.
- Projets personnels.

En refusant systématiquement les temps partiels sur autorisation l'administration crée les conditions de difficultés majeures pour les collègues. Par conséquent, nous exigeons ensemble le réexamen en CAPD des demandes d'autorisation de temps partiels à 80%.

Communiqué intersyndical
sur les risques de sanctions financières
concernant les collègues
ayant participé
au gel des aides personnalisées
Déclaration à la CAPD du 9 juin 2009

Dans le cadre des différentes formes d'actions collectives qui ont été conduites contre l'Aide Personnalisée et ses conséquences (notamment la réduction des moyens RASED), les syndicats SNUlpp FSU, SE UNSA, SNUDI-FO, Sud éducation et la CGT éduc'action exigent l'absence de sanctions contre les collègues.

**SNUipp FSU 93, SE UNSA 93, SNUDI FO 93,
CGT éduc' action 93, SUD éducation 93**

**Déclaration commune adressée
à Monsieur le Recteur et Monsieur l'Inspecteur d'Académie :
Pour une validation des stagiaires PE2 prenant
en compte tous les aspects de leur travail
et les conditions particulières
dans lesquelles ils ont été placés**



SNUipp/FSU 93

Cette année encore des professeurs des écoles stagiaires de l'IUFM se retrouvent dans une situation délicate : deux alternatives s'offrent à eux suite à un dossier insuffisant : le redoublement ou le licenciement. Pour le centre du 93, il s'agit de 69 PE qui sont en danger pour leur certification.

Toutefois, cette année est particulière puisque l'évaluation du stage filé de la vague B a été jumelée avec celle du stage groupé 2 et a eu lieu le 27 mai 2009. Ceci a eu pour conséquence de faire un amalgame entre ces deux stages et d'influencer fortement la décision finale alors que le stage filé donne droit normalement à une évaluation formative. Les PE ont découvert, lors de cette commission, des insuffisances dont ils n'avaient pas connaissance et qu'ils ne pouvaient plus améliorer. De plus, vu le temps consacré à l'évaluation de ces deux stages et à celui de l'évaluation finale, les PE ont seulement signé leurs fiches d'évaluation sans avoir le droit de s'expliquer. Cette situation est inacceptable quand l'enjeu d'une certification et d'une titularisation en dépend.

Les professeurs des écoles stagiaires n'ont pas à pâtir de l'annulation de la commission d'évaluation de

stage filé ; ils doivent être entendus et reçus pour apporter leur argumentation.

Cette année de nombreux stagiaires sont menacés : licenciements, redoublements alors que pour certains dossiers la certification et la titularisation doivent être envisagées.

A la lecture des dossiers, certains motifs semblent injustifiés :

- Invalidation du module de français à cause d'absences justifiées avec certificats médicaux ;
- Invalidation de modules suite à des écrits disciplinaires rendus le dernier jour avant la commission IUFM ;
- Décalage de conclusions entre les visites, les entretiens, les écrits conseils, les rapports de visite et le contenu des fiches d'évaluation et l'argumentation de l'insuffisance des compétences pour le stage ;
- Opposition entre l'avis des formateurs IUFM et celui de l'IEN basé sur une visite ponctuelle ;
- Aucune alerte des formateurs, aucune inspection d'IEN demandée par l'IUFM suite à des difficultés repérées ;
- Visite d'IEN sans information préalable au professeur stagiaire ;
- Rapports manquants, écrits conseils jamais remis ;

...

Nous revendiquons que :

- Tous les dossiers de PE insuffisants soient étudiés en tenant compte des conditions particulières de suivi, de formation et d'évaluation de cette année et des incohérences qui en découlent ;
- Le critère de non validation soit motivé, argumenté et explicité par des faits objectifs et transparents ;
- Les professeurs des écoles stagiaires disposent de la copie complète de leur dossier y compris celle des rapports d'inspection quand ils ont été inspectés ;
- Le profil de l'école et de la classe soit mentionné dans les rapports de visite et dans les fiches d'évaluation ;
- Le redoublement de stage soit un droit, sans limitation ;
- Ce redoublement passe par une formation individualisée répondant aux besoins des professeurs stagiaires avec un véritable complément de formation théorique et pratique.

**Mouvement
complémentaire
2009**

Les services du mouvement ont commencé à travailler sur le «complémentaire» le 12 juin. Deux groupes de travail sont prévus pour que les syndicats puissent remplir leur rôle et permettre la transparence et l'équité : Vendredi 19 juin et vendredi 26 juin.

Consultez régulièrement le site internet du SNUipp 93 pour connaître votre affectation à l'aide de votre code confidentiel. Pour tout problème contactez la section départementale par téléphone ou par mail.

Exeat 2009

Lors de la CAPD du 9 juin, 21 exeat supplémentaires ont été accordés par l'Inspecteur d'Académie suite à nos diverses interventions. Parmi les 21 collègues certains sont en rapprochement de conjoint et avaient eu l'exeat l'an passé (non suivi d'ineat).

Pour les autres rapprochements de conjoint, toujours pas d'exeat.

Pour le moment : 93 exeat ont été accordés par l'Inspecteur d'Académie ajoutés aux 365 permutations = 458 collègues peuvent quitter le département à ce jour.